



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2006/L.8  
24 mai 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

**Vingt-quatrième session**

**Bonn, 18-26 mai 2006**

**Point 11 de l'ordre du jour**

**Relevé international des transactions**

## **Rapport sur les progrès accomplis en vue de la mise en service du relevé international des transactions**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport sur les progrès accomplis en vue de la mise en service du relevé international des transactions (RIT) figurant dans le document FCCC/SBI/2006/INF.3, concernant en particulier la gestion et le calendrier pour la mise au point, les essais et le fonctionnement du RIT et l'interaction avec les administrateurs des systèmes de registres au titre de ces tâches.
2. Le SBI a réaffirmé qu'il importait d'accomplir des progrès rapides dans ce domaine et d'assurer la mise en service du RIT en 2006 afin que les systèmes de registres puissent s'y raccorder d'ici à avril 2007.
3. Le SBI a insisté sur la nécessité d'apporter des contributions d'un montant suffisant au Fonds d'affectation spéciale de la Convention-cadre pour les activités complémentaires afin de soutenir les travaux relatifs au RIT, y compris la participation d'experts qualifiés des Parties au Protocole de Kyoto non visées dans l'annexe I de la Convention. Il a prié le secrétariat d'établir, aussitôt que possible avant la vingt-cinquième session du SBI (novembre 2006), un état écrit des ressources financières requises, afférentes en particulier à la mise au point et au fonctionnement du RIT.

-----